

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 29 AOUT 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 22-2023 Date de convocation : 29/08/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 29/08/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, JL. THAUVIN, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 9 Procurations : 2 Nombre de votants : 11
Absents excusés : JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU M. LEJEUNE pouvoir à V. GAUTIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : M. MÉZARD

**CESSION DU LOT 8
PARC D'ACTIVITES DES PETITES LANDES - CORDEMAIS
A LA SCI LECUYER**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire et sa délibération n°3 du 16/07/2020 « DÉLÉGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU »,

Vu l'avis du Domaine en date du 19 juin 2023,

CONCLUSION

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ❖ D'AUTORISER la signature de l'acte de vente du lot 8, extrait de la parcelle AL 390, représentant une superficie globale estimée à 775 m² au profit de la SCI LECUYER, représentée par Monsieur Valéry LECUYER et Madame Frédérique LECUYER, gérants, immatriculée sous le n° SIREN 505261974, dont le siège social est à CORDEMAIS (44360) 33 rue d'Appée, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la construction d'un

bâtiment d'une surface estimée à 300 m² divisé en 3 cellules de 100m² qui seront mises en location.

- ❖ DE FIXER le prix de vente de ce terrain à 35.00 € le m² HT (TRENTE-CINQ EUROS) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge.

Ce qui représente un prix total de :

Montant estimé H.T. à : 775 m ² x 35.00 €	27 125.00 €
TVA sur marge estimée à : 775 m ² x 6.77 €	5 246.75 €
MONTANT TOTAL T.T.C. :	32 371.75 €

En toutes lettres TTC : **TRENTE-DEUX MILLE TROIS-CENT SOIXANTE-ET-ONZE EUROS et soixante-quinze centimes.**

- ❖ DE CONFIER la rédaction de la promesse de vente à venir puis de l'acte authentique à l'étude TORTEAU-MORICEAU 2, Cours d'Armor à ST ETIENNE DE MONTLUC (44360).
- ❖ D'AUTORISER le Vice-Président en charge du développement économique ou le Président à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces pour la cession de la parcelle et l'autorise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait à Savenay, le 29 août 2023

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 05 SEPT 2023
ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES : 05 SEPT 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU